



## Modalités d'admission

Toute demande d'admission est adressée au DAMNA par les services du Conseil départemental de la Manche.

Le DAMNA s'engage à rencontrer le jeune en amont de l'admission pour lui présenter les modalités d'accueil et de fonctionnement du service, et ainsi l'accueillir dès que possible.

## LES ÉTAPES

- **Un rendez-vous de présentation** animé par le chef de service éducatif en présence de l'éducateur référent du jeune pour lui expliquer l'accompagnement proposé;
- **Suite à l'admission**, le jeune est accompagné par l'éducateur référent dans les démarches inhérentes à son autonomie en devenir;
- **Les différents axes de l'accompagnement** s'organisent autour de la scolarité, la santé, le quotidien, les démarches de régularisation. L'accompagnement se construit à partir du logement du jeune, au travers de rendez-vous extérieurs, dans les locaux du DAMNA et dans son environnement résidentiel;
- **Le projet personnalisé** est construit avec le jeune après un mois d'accueil et sera réactualisé tout au long de l'accompagnement;
- **Un bilan éducatif** est transmis au Conseil départemental de la Manche à chaque échéance.

CONSTRUIRE  
L'AVENIR DE TOUS  
LA VIE DE CHACUN

## Dispositif d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés



**DAMNA – Moissons Nouvelles**

14 route de Coutances - 50 180 Agneaux

Tél: 06 61 30 13 76

[accueil.damnasaintlo@moissonsnouvelles.fr](mailto:accueil.damnasaintlo@moissonsnouvelles.fr)

[www.moissonsnouvelles.fr](http://www.moissonsnouvelles.fr)



**DAMNA Saint-Lô**

## Dispositif d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés



Accompagner vers l'autonomie  
les Mineurs Non Accompagnés confiés  
au Conseil départemental de la Manche



## Le public accompagné

- Mineurs Non Accompagnés âgés de 16 à 21 ans ;
- Orientés par le Conseil départemental de la Manche.

Les jeunes peuvent être accueillis dès l'âge de 16 ans **sous statut d'ordonnance de placement provisoire (OPP) ou dans le cadre d'une ouverture de tutelle.**

**Une fois majeur**, la mesure d'accompagnement peut perdurer dans le cadre d'un contrat Dispositif Insertion Jeunesse Manche signé entre le jeune et le Conseil départemental de la Manche.



## SECTEUR D'INTERVENTION

L'équipe du DAMNA intervient sur Saint-Lô, sa périphérie et sur l'ensemble du territoire de la Manche.

## Le fonctionnement du DAMNA

Le service est **ouvert toute l'année.**

Les jeunes sont accueillis dans des logements autonomes.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

L'équipe pluridisciplinaire intervient auprès du jeune, dans son lieu de résidence ou à l'extérieur selon les modalités prévues dans son projet pour l'enfant (PPE).

- Un accueil de jour, accessible en transport en commun pour des activités éducatives, des ateliers, des entretiens avec les éducateurs, la psychologue et l'infirmière ;
- Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 au 14 route de Coutances à Agneaux, proche de la gare ;
- Un accompagnement éducatif en journée de 8 h à 22 h, du lundi au vendredi, le week-end et les jours fériés de 14 h à 18 h ;
- Une surveillance nocturne assurée par des surveillants de nuit qualifiés de 22 h à 8 h ;
- Une astreinte téléphonique 24 h / 24 et 7j / 7.



## Les objectifs du DAMNA

- Assurer la protection, le développement et l'épanouissement de chaque MNA accueilli ;
- Apporter un étayage leur permettant de favoriser l'autonomie ;
- Permettre la construction d'un projet cohérent sur le territoire français.

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire se compose de :

- **une directrice de secteur,**
- **une cheffe de service éducatif,**
- **une psychologue,**
- **une infirmière,**
- **une équipe éducative : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs,**
- **une secrétaire,**
- **un agent d'entretien.**

